

COMMUNAUTE DE COMMUNES LEMBRON VAL D'ALLIER

Compte rendu du Conseil de Communauté du 25 janvier 2010 Maison du Lembron à St Germain Lembron

SEANCE du 25 janvier 2010

- Membres en exercice : 37
- Membres présents : 32
- Voix consultatives : 2

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures, le conseil de la Communauté de Communes Lembron Val d'Allier, dûment convoqué en séance publique ordinaire, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis LEGENDRE, à la Maison du Lembron

Date de convocation : 19 janvier 2010

Présents:

Antoingt : Présents = BORY H. - ROUSSEL C. - GONTHIER E. (suppléant)

Beaulieu : Présents = BERNARD J.P. - JINGAND L.P.

Bergonne : Présents = BARBECOT P. - Excusés = BARDIAU C. - OTTAVI L. (suppléant)

Boudes : Présents = LOOS T. - BOULOC G.

Le Breuil sur Couze : Présents = BOURGNE G. - ESBELIN N. - BARBINI J.

Chalus : Excusés = OLLE A. - BOURGNE M. (suppléante) - RALET B.

Charbonnier les Mines : Présents = BERTHELOT P. - LESAIN N. - RIGAUD D.

Collanges : Présents = MERLE J.C. - QUEFELEC F. - VAISSAIRE L. (suppléante)

Gignat : Présents = BESSON J.L. - SAIGNIE M.

Mareugheol : Présents = ROBICHON G. - LAURUT A.

Moriat : Présents = LEGENDRE D. - ROCHA G.

Nonette : Présents = RAVEL P. - BERNARD M.

Orsonnette : Présents = GUEUGNOT J.P. - NICHON J.

Saint Germain Lembron : Présents = ROUX R. - LAGADEC J. - Excusé = BOURG F. - Remplacé par AGNESE G. (suppléant)

Saint Gervazy : Présent = - AUZAT P. - Excusés = BARTHOMEUF S. - LEGENDRE B. (suppléant)

Vichel : Présents = PIERZCHALA F. - CHABRIER R.

Villeneuve Lembron : Présente = LEROY V. - Absent = ULRICH J. - Excusée = DUPIN K. (suppléante)

Assiste également à cette séance : Madame Valérie JUILLARD, Directrice des Services

Jean-Paul BERNARD est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Modification du nombre de vice-Présidents et désignation ;
2. Personnel : besoin en personnel pour le service enfance jeunesse ;
3. Subvention aux associations sportives : modalités d'intervention ;
4. Demande de DGE 2010 ;
5. Demande d'adhésion à l'EPF Smaf ;
6. Restauration du petit patrimoine : modalités d'intervention ;
7. Fort de Mareugheol : modalités d'intervention ;
8. Logements sociaux rue St Clément à St Germain Lembron: Mise à disposition des parcelles par la commune ;
9. Questions diverses.

Le président met aux voix le compte rendu du conseil communautaire du 23 novembre 2009 et celui du 15 décembre 2009 ; ceux-ci n'amenant pas de remarques particulières des membres de l'assemblée ils sont mis aux voix et approuvés à l'unanimité.

1. Modification du nombre de vice-président et désignation.

« Aux termes de l'article L.5211-10, le bureau est composé d'un président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Dans l'hypothèse où des statuts auraient fixé un nombre de vice-présidents, il ne peut être dénié à l'assemblée, en vertu de la hiérarchie des normes, le droit de fixer librement, dans les conditions prévues par la loi, le nombre de ses vice-présidents. L'organe délibérant doit donc impérativement se prononcer sur ce point, quitte à confirmer le nombre prévu dans les statuts. »

Le nombre de vice-présidents au sein de la communauté de communes ne peut donc excéder 11 ; le Président propose pour le bon fonctionnement de la structure la création d'une vice-présidence supplémentaire ayant en charge : « l'organisation administrative de la structure et la gestion du personnel » ;

Il précise que le montant actuel de l'indemnité sera partagé à parité entre le président et les vice-présidents.

Désignation et délégation :

Les vice-Présidents sont chargés, pour leur domaine, de l'animation de leurs groupes de commissions (convocations, ordre du jour, comptes rendus ...), de présenter les propositions de ces commissions en bureau et/ou conseil communautaire.

En cas d'absence du Président, ils sont autorisés, dans l'ordre de leur installation, à assurer les signatures des courriers, des engagements financiers autorisés par les budgets, le bureau ou le conseil communautaire, la signature des contrats autorisés par le bureau ou le conseil communautaire.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de créer un sixième poste de vice-Président, chargé d'une délégation spécifique à savoir la gestion administrative, le suivi des affaires juridiques et la gestion du personnel.

Le président précise qu'il soutient la candidature de Monsieur Louis-Pierre Jingand à ce poste, qui s'occupe déjà d'un certain nombre de ces dossiers en sa qualité de membre du bureau.

N'ayant pas d'opposition à cette candidature et n'en ayant pas d'autre de déclarée, Monsieur le Président propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 32 voix Pour et une voix Contre,

- **FIXE à 6, le nombre de vice-Présidents.**
- **ACCEPTE la candidature de Monsieur Louis-Pierre JINGAND à ce poste,**

M. Louis-Pierre JINGAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 6^{ème} vice-Président, et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Loui-Pierre JINGAND remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne.

2. Personnel : besoin en personnel pour le service enfance jeunesse ;

Pour répondre aux besoins annuels d'encadrement à l'ALSH, Monsieur le Président propose de créer 8 postes d'adjoints d'animations temporaires et 2 postes de stagiaires BAFA pour l'année 2010.

La rémunération des emplois temporaires se fera sur la grille des adjoints d'animations, en fonction du temps de travail, de l'expérience et des diplômes des agents.

Après en avoir débattu, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents,

- > **APPROUVE la création de ces 8 emplois temporaires d'adjoints d'animations et de 2 emplois stagiaires par période de vacances scolaires ;**
- > **DIT que ce personnel sera rémunéré selon le temps de travail, l'expérience et les diplômes des agents sur la grille des adjoints d'animation et que les stagiaires le seront selon la réglementation en vigueur ;**
- > **CHARGE Monsieur le Président de procéder à leur recrutement.**

3. Subvention aux associations sportives : modalités d'intervention

Dans le cadre de la participation de la communauté de communes au subventionnement des associations sportives du territoire, la commission jeunesse et le bureau propose de reconduire les modalités d'attribution de ces subventions pour l'année 2010 à savoir :

« Soutien aux associations intercommunales accueillant des enfants pour la pratique d'activités sportives, culturelles ou sociales. Une association est réputée à vocation intercommunale si son siège social se situe sur une commune du territoire et si plus du quart des enfants pratiquant l'activité provient d'une ou plusieurs communes du territoire autre que celle du siège social de l'association »

Dans cette optique, les dossiers de demande de subventions seront transmis aux associations dans le courant du mois de février.

Jean-Paul Bernard, vice-président en charge de ce domaine, précise que les demandes de subvention seront étudiées par la commission jeunesse qui les proposera à l'assemblée lors d'un prochain conseil.

Après en avoir débattu, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents,

- > **APPROUVE les modalités d'interventions auprès des associations sportives telles que présentées ci-dessus.**

4. Demande de DGE 2010

L'an dernier la communauté de communes a présenté une demande de DGE pour les logements suivants :

N°	Opération	Nombre de logements	Acquisition	VRD (€HT)	DGE	Observations
1	Rue St Clément à St Germain Lembron	4 pavillons	0	113 000 €	45 200 €	Opération démarrée
2	Avenue Jean Jaurès à Charbonnier	3 logements	60 000 €	30 000 €	36 000 €	Opération programmée en 2010
3	Place St Laurent à Orsonnette	3 logements	52 000 €	20 000 €	28 800 €	Programmation reportée
4	Place St Fiacre à Moriat	2 logements	43 000 €	13 000 €	22 400 €	Programmation reportée
		12 logements	155 000 €	176 000€	132 400 €	

Ces dossiers n'ayant pas été retenus au titre de la programmation 2009, le président propose donc de les représenter au titre de l'attribution de la DGE 2010 dans le même ordre.

Après en avoir débattu, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents,

- > **APPROUVE** les demandes de subvention au titre de la DGE 2010 telles que présentées ci-dessus ;
- > **CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer ces demandes auprès des services instructeurs.

5. Demande d'adhésion à l'EPF Smaf ;

Le Conseil d'administration de l'EPF Smaf, a accepté les demandes d'adhésion de nouveaux membres à savoir :

- la commune d'Ambert,
- la Commune de Bellenave,
- la commune de Pouzy-Mezangy,
- la commune de Ris,
- la commune de Sainte-Florine,
- la commune de Vezezoux.

Le président propose au conseil de donner son accord aux adhésions précitées.

Après en avoir débattu, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents,

- > **APPROUVE** les demandes d'adhésion telles que présentées ci-dessus ;

6. Restauration du petit patrimoine : modalités d'interventions;

Dans le cadre du projet de restauration du petit patrimoine, la communauté de communes a obtenu un financement moins important que celui escompté.

Après discussion, les membres du bureau, en accord avec les élus des communes concernées proposent la réalisation de ce programme suivant les modalités exposées ci dessous et ce dans la mesure des possibilités du budget.

Eléments	Descriptif	Communes	Devis réactualisés	Aide CG	Aide Europe	CCLVA	Communes
Fontaine	Remise en eau	Moriat	13 500,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €	4 050,00 €	1 350,00 €
Fontaine	Remise en eau	Moriat	12 800,00 €	3 840,00 €	3 840,00 €	3 840,00 €	1 280,00 €
Fontaine	Remise en eau	Nonette	26 600,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	14 940,00 €	2 660,00 €
Fontaine	Remise en eau	Nonette	11 800,00 €	3 540,00 €	3 540,00 €	3 540,00 €	1 180,00 €
Four à pain	Remise en état	Mareugheol	42 800,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	29 520,00 €	4 280,00 €
Four à pain	Remise en état	Boudes	15 290,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 761,00 €	1 529,00 €
Four à pain	Remise en état	Antoingt	32 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	19 800,00 €	3 200,00 €
Tour Féodal	Réfection de la toiture	Bergonne	4 874,00 €	1 462,20 €	1 462,20 €	1 462,20 €	487,40 €
TOTAL			159 664,00 €	30 892,20 €	30 892,20 €	81 913,20 €	15 966,40 €
			100%			51,30%	10%

Le conseil communautaire ne voit pas d'opposition à ce mode de fonctionnement. Le Vice-président en charge, Pierre RAVEL, rappelle que ce programme sera mis en œuvre en fonction des possibilités financières de la communauté de communes, qui est en cours d'élaboration de son budget 2010.

Il rappelle en outre que ce programme est indépendant du programme de restauration en cours effectué par les chantiers d'insertions qui continueront leurs interventions sur les différentes communes.

7. Fort de Mareugheol : modalités d'intervention

Réflexion en cours autour du Fort de Mareugheol. Présentation par le Vice-président Pierre RAVEL. La commune de Mareugheol s'est rapprochée de la communauté de communes pour obtenir son soutien en vue d'une sécurisation du fort de Mareugheol, site inscrit comme site remarquable du territoire.

Face à l'ampleur d'un tel projet, le bureau demande au conseil de se positionner sur un avis de principe qui visera la mise en œuvre d'une réflexion préalable ayant pour but de connaître les tenants et les aboutissants d'une intervention de la communauté de communes allant dans le sens d'une restauration et d'une mise en sécurité.

Le conseil se prononce favorablement à la mise en œuvre de cette réflexion, qui devra permettre un positionnement clair de la communauté de communes dans les prochains mois.

8. Logements sociaux rue St Clément à St Germain Lembron : mise à disposition des parcelles par la commune

Dans le cadre de l'opération de création de logements sociaux sur la commune de Saint Germain Lembron, la commune met à disposition les parcelles suivantes : F 616 ET F1349

La communauté de communes doit donc délibérer pour accepter la cession de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix,

- **ACCÉPTE la cession à titre gracieux, par la commune de Saint germain Lembron, des parcelles énoncées ci-dessus pour la réalisation d'une opération de création de logements sociaux,**
- **CHARGE Monsieur le Président de procéder aux formalités pour mener à bien cette opération ;**
- **DIT que les frais de notaire afférents seront pris en charge par la communauté de communes.**

9. Questions diverses

Informations générales :

a. économie :

- i. rencontre avec le Président de la Chambre des Métiers. Philippe AUZAT, vice-président en charge de l'économie, informe l'assemblée d'une rencontre avec le Président de la Chambre des Métiers. Cette rencontre avait pour but de voir quelle aide pouvait être apportée aux commerçants locaux lors de l'installation de la moyenne surface à Saint Germain Lembron. Philippe AUZAT précise qu'une réflexion est en cours pour la réalisation d'une étude de stratégie commerciale.
- ii. Le vice président informe l'Assemblée de l'obtention de la subvention attendue au titre du FISAC pour la réalisation d'un quartier commercial à Charbonnier les Mines.

b. tourisme :

- i. Itinéraires de découverte de l'A75 : Nicole Esbelin, vice-Présidente en charge du Tourisme informe du travail fait par l'association des itinéraires de découverte de l'A75 à laquelle elle participe avec Monsieur Robichon, Maire de Mareugheol et secrétaire de l'association. Elle informe l'assemblée que la prochaine Assemblée Générale de l'Association aura lieu le 25 mars prochain sur notre itinéraire.
- ii. Audio visites : dans le cadre de la mise en tourisme du territoire, l'Agence Locale de Tourisme d'Issoire a mis en place sur certains sites de notre territoire des audio-guides, Nicole ESBELIN en rappelle le fonctionnement et précise les communes concernées de notre territoire.
- iii. Panneaux d'information Vallée des Saints : Nicole Esbelin présente à l'assemblée les panneaux d'information qui seront positionnés sur le site de la Vallée des Saints, elle en profite pour remercier le travail de la commission qui a suivi ce dossier et qui a permis la réalisation de ces panneaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.